



COMMISSION PARITAIRE SYNERPA DU 1^{ER} AVRIL 2009

En ce qui concerne le management dit « intermédiaire ou de proximité », le SYNERPA souhaite en débattre, notamment concernant les nouvelles grilles de salaire et les nouveaux coefficients. Le SYNERPA signifie que la reconnaissance passe par cette nouvelle grille de salaire, mais ne fait pas de propositions. Les Organisations Syndicales soulignent que ces encadrants intermédiaires n'ont pas la reconnaissance, au vu des heures effectuées, des responsabilités que cela incombe (budgets à gérer), que donc leur salaire n'est pas à la hauteur. Le SYNERPA renvoie les Organisations Syndicales au dossier FORMAHP. Les Organisations Syndicales sont étonnées du fait que le SYNERPA ne fasse aucune proposition, voire qu'il ne connaisse qu'à peine le dossier.

▶ Avenant faisant suite à l'augmentation de la valeur du point. Les négociateurs CGT et FO ne font aucun commentaire. Pour rappel, seule la CFDT a signé cet avenant.

▶ Le procès verbal du 13 mars est approuvé.

Il faut une reconnaissance des compétences acquises au sein de l'entreprise et que celles-ci soient prises en compte sur la grille de salaire après y avoir fixé des cadres en terme de formation/rémunération.

- ▶ Médecins généralistes : les Organisations Syndicales demandent qu'un distinguo soit fait entre médecins généralistes et médecins spécialistes, ces derniers n'étant pas reconnus dans la grille. Le SYNERPA, après interruption de séance, signifie qu'il proposera un avenant lors de la prochaine Commission Mixte Paritaire.
- ▶ Congés payés d'une personne en maladie : ce point sera traité lors de la prochaine Commission Mixte Paritaire.
- ▶ Accord CNAM : les Organisations Syndicales dénoncent le manque de dialogue social de la part du SYNERPA, du fait qu'il n'ait pas porté l'accord signé avec la CNAM au regard des partenaires sociaux. Le SYNERPA rétorque que cela est une omission...

DECLARATION CGT

à la Commission Paritaire du SYNERPA du 1^{er} avril 2009.

Force est de constater que le SYNERPA n'est pas une instance de négociations, mais, à l'image des pouvoirs publics et de son gouvernement, il est une instance d'informations et d'impositions. Lui aussi n'a pas entendu la rue et le désespoir de millions de travailleurs. Il a certainement entendu les larmoiements des actionnaires qui voient leurs émoluments réduits de quelques milliers d'euros, mais les millions de smicards qui survivent tous les jours et qui font tourner les entreprises qu'il représente, ne le touchent pas du tout. Le mépris affiché par cette instance et ses adhérents est scandaleux : comment peut-on imposer une augmentation de la valeur du point de 1,1 % (0,825 % sur l'ensemble de l'année). Honte à vous, Mesdames et Messieurs, d'oser proposer cette misère, vos employés ne sont ni des clochards, ni des mendiants. Pour essayer de nous faire passer votre pilule, vous avez affirmé que les entreprises que vous représentez, n'avaient pas augmenté leurs tarifs (prévu par la loi), mensonge, certaines ne se sont pas privées ! Vont-elles, à votre demande ferme et active, répercuter cette augmentation sur les salaires de leurs employés ? Nous vous demandons d'intervenir, sinon à quoi servent vos préconisations et, par là même, votre existence, si vos adhérents font ce qu'ils veulent ? Nous demandons au SYNERPA d'ouvrir de sérieuses et de réelles négociations sur les salaires, sinon chacun assumera ses responsabilités...

Prochaine Commission Mixte Paritaire : le 20 mai 2009,

Ordre du jour :

- Adoption du Procès Verbal du 1^{er} avril 2009,
- Proposition de l'avenant sur médecins spécialistes/généralistes,
- Proposition sur le management de proximité et intermédiaire,
- Restitution des travaux du groupe sur les conditions de travail.